

FÉVRIER 2023 FLASH INFOS

LE BULLETIN MUNICIPAL DE CONDÉ SUR VESGRE



Mairie et Agence Postale Communale : 37 rue de la Vesgre - 78113 Condé sur Vesgre
Tél : 01 34 87 04 30 - Fax : 01 34 87 01 75

Horaires d'ouverture mairie:
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30
Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00
Permanence des adjoints : sur rendez-vous

Horaires agence communale :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
14h00 - 17h30
Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00



APPEL AUX VOLONTAIRES

ABC Récrés organise un **défilé de Carnaval**
dans les rues de Condé Sur Vesgre
le **Samedi 11 Mars 2023**

Pour cela nous recherchons des **bénévoles**
principalement pour assurer la sécurité du cortège dans
les rues.

Si vous souhaitez **soutenir le projet** et que vous êtes
disponibles.

Merci de compléter le formulaire disponible sur notre page
Facebook ABC Récrés

ou nous contacter par mail à
abcres@gmail.com

MERCI d'avance pour votre soutien.

L'équipe ABC Récrés.



La **course cycliste Paris Nice** traversera Condé sur Vesgre le **lundi 6 mars 2023** vers 12h50, la circulation sera impactée par le passage de la course depuis le rond point du clos d'Houel en arrivant de Bourdonné, jusqu'au clos des vieux chênes en allant vers Adainville.

Que de souvenirs ! En 2016, Condé était le plus petit village ayant organisé un départ d'étape...
Départ de la **2ème étape à Bazainville le 6 mars**, animations le dimanche 5 et le lundi 6 mars.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Préparation des Journées Européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2023.

Nous lançons un appel aux artistes locaux souhaitant présenter leurs œuvres, peinture, photo, sculpture... dans le cadre du thème de cette année, patrimoine vivant.

Faites vous connaître auprès de **Mme Lion au 01 34 87 04 30.**

INFOS PRATIQUES

RÉSEAU EAU POTABLE

Le **SIAEPFR** (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet) nous communique le numéro à composer en cas d'urgence sur le réseau eau potable 24/24 7j/7 : **09 69 36 86 24.**

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ :

Vous pouvez peut-être bénéficier du **Chèque Énergie** pour un montant allant jusqu'à 200 €.

Pour connaître les conditions nécessaires pour bénéficier de cette aide, renseignez vous sur service-public.fr ou par téléphone :

08 05 20 48 05 de 8 h à 20 h du lundi au vendredi.
Appel et service gratuits.

ASSISTANT FAMILIAL

Vous souhaitez devenir assistant familial :
le Département recrute.

Les conditions requises :

- ✓ être en bonne santé,
- ✓ maîtriser la langue française à l'oral,
- ✓ être capable d'identifier les besoins des enfants.

La cellule Agrément assure la formation des futurs assistants familiaux.

Contact et renseignements : 01 39 07 74 61

DÉCHETS VERTS :

Reprise de la collecte des déchets verts le **mardi 4 avril**, sortir votre bac marron le lundi soir.

Les consignes du SIEED : 1 bac par foyer et maximum 5 fagots.



PROGRAMME DES ANIMATIONS DIMANCHE 5 & LUNDI 6 MARS SUR BAZAINVILLE

DIMANCHE 5 MARS

Randonnées Vélos

Un parcours familial de 10km et trois parcours VTT de 4, 7 et 10km

Départs du parking de l'école à 9h et à 10h30

Ravitaillement prévu à Jarryville

INSCRIPTIONS EN MAIRIE OU SUR LE SITE JUSQU'AU 1^{er} MARS

De 14h à 17h - Parc de loisirs et Parking de l'école

Parcours Draisienne

Pour les moins de 5 ans - Matériel fourni

Parcours BMX

Pour les plus de 10ans - Matériel fourni

Atelier Réparations

Apportez votre vélo et apprenez à effectuer les réparations de base

Le BicBicycle



ESSAIS DE VÉLOS ÉLECTRIQUES



LUNDI 6 MARS

PRÉSENTATION OFFICIELLE DES ÉQUIPES

De 11h25 à 12h35 - PODIUM SIGNATURE

SIGNATURE DES MAILLOTS

12h35 - PODIUM SIGNATURE

APPEL DES COUREURS À L'ARCHE DE DÉPART

12h40 - PLACE SAINT NICOLAS

DÉPART FICTIF

12h50 - PLACE SAINT NICOLAS

SAMEDI 4 MARS 2023

CONFERENCE

à 16 h 00

Salle Polyvalente à Condé-sur-Vesgre
Rue des Brières



Les Superpouvoirs des Chauves-Souris

Une conférence très Nature pour écouter, regarder, apprendre et connaître ces animaux aux superpouvoirs qui voient avec les oreilles et volent avec les mains. Dis, qu'est-ce que ça mange une chauve-souris ? Et comment ça fait pour voir dans le noir ? Et pourquoi on n'en voit pas l'hiver ?

Partez à la découverte du monde surprenant de ces virtuoses de la nuit.

Conférence présentée par Quentin ROUY, chiroptérologue, organisée par l'Association Mémoire et Environnement de Condé, adaptée aux enfants de plus de 9 ans et aux adultes curieux de nature.

Entrée gratuite.

Inscriptions et renseignements complémentaires :
ame-conde@laposte.net ou 06 03 51 19 23.



ALCATHOE
SAUVAGE PAR NATURE



Groupe de réflexions « VousNousEnsemble »

Nous avons participé à un groupe de travail constitué d'élus municipaux de la Région Île de France. Le fruit de ces réflexions fait l'objet d'un recueil intitulé : « Bonnes pratiques et recommandations aux élus locaux, Comment s'adapter au changement climatique ? ». Il a été présenté au dernier salon de l'AMIF. Voici le lien :

https://www.arec-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/AREC_Bonnes_pratiques_BAT2_web.pdf

Nous avons ensuite produit un travail, en application de ces recommandations, mais concernant la commune de Condé. Comment la municipalité s'adapte ou atténue afin de faire face ? Et cela concerne les inondations, la grêle, le vent, les fissures dans les bâtiments, les canicules, l'énergie, l'eau, etc.

S'en préoccupe-t-on et comment est-ce géré à Condé ?

Ce document de six pages a été transmis à Mme la Maire afin qu'elle le mette à disposition des élus et de la population de Condé (ça nous concerne tous) sur le site internet communal ainsi que sur les panneaux administratifs.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Groupe de conseils « VousNousEnsemble »

Télécharger le fichier



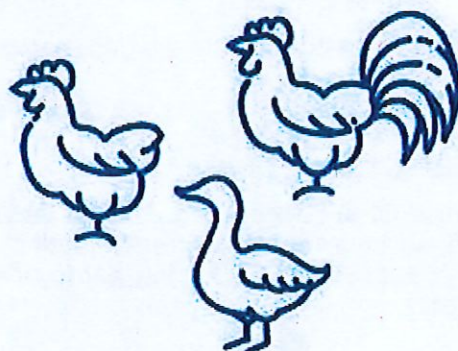
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la
protection des populations des Yvelines**



GRIPPE AVIAIRE

**QUE FAIRE EN CAS D'OISEAUX
SAUVAGES TROUVÉS MORTS ?**



L'influenza aviaire (IA) est une maladie virale hautement contagieuse qui affecte à la fois les oiseaux domestiques et sauvages.

L'influenza aviaire constitue également une préoccupation majeure de santé publique.

CHACUN PEUT ÊTRE UNE SENTINELLE

Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages.

Après votre promenade, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS (ou moribonds)

- Ne les touchez pas et notez le lieu de découverte (si possible le géolocaliser)
- Si les oiseaux morts (ou moribonds) sont situés dans la moitié Nord du département, contactez l'Office Français de la Biodiversité (OFB : 01 30 90 64 85 - sid78-95@ofb.gouv.fr) ou la mairie de la commune où le cadavre a été trouvé.
- Si les oiseaux morts (ou moribonds) sont situés dans la moitié Sud du département, contactez la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile de France (FICIF : 01 34 85 33 00 - contact@ficif.com) ou la mairie de la commune où le cadavre a été trouvé.

Pour plus d'informations :

- <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france>
- ddpp@yvelines.gouv.fr